

INCLUSIO

Société en Commandite par Action
Avenue Herrmann-Debroux 40 – 1160 Bruxelles
RPM Bruxelles 0840.020.295

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE 18 MAI 2016

Bureau de l'assemblée

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de ReKoDe SA, Gérant statutaire, représentée par son représentant permanent, Monsieur André Bosmans, ici présent.

Le président désigne Madame Dominique Labay comme secrétaire de l'assemblée, qui accepte. *et elle-même Martine Lion comme substitue qui accepte.*

Présences

Une liste des présences reprenant le nom et l'adresse ou le siège social de tous les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents et par les membres du bureau.

Le commissaire a été convoqué à l'assemblée générale ordinaire et a renoncé à y être présent.

L'original de cette liste des présences, ainsi que des procurations, sera annexé au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Il résulte de la liste de présences que les actionnaires présents ou valablement représentés possèdent ensemble *88 099* actions sur les 117.855 qui composent le capital social, soit *74,75* %. En outre, le représentant du Gérant statutaire est également présent ou représenté.

Constatation de la validité de l'assemblée

Cet exposé étant unanimement reconnu exact, l'assemblée déclare approuver le mode de convocation employé en vue de la présente réunion, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et apte à délibérer et à statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour

L'assemblée étant valablement constituée, le président expose qu'elle a été convoquée par le Gérant statutaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du gérant statutaire et rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et présentation sur l'évolution de la société (pour information)
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
4. Renouvellement du mandat du commissaire et détermination de ses honoraires
5. Décharge au gérant statutaire et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
6. Divers

Résolutions

L'Assemblée aborde les points à l'ordre du jour.

1. Rapports de gestion du gérant statutaire et du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

L'assemblée dispense le président de la lecture du rapport de gestion du gérant statutaire relatif aux comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, ainsi que de celle du rapport du commissaire sur ces mêmes comptes. Une copie de ces rapports est annexée au présent procès-verbal (annexe 1 et Annexe 2).

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

Le projet des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 ayant été mis en temps utile à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance suffisante avant l'assemblée, l'assemblée dispense le président de passer en revue les différentes rubriques de ces comptes.

Une copie des comptes annuels est annexée au présent procès-verbal (annexe 3).

Nombre pour : 88 099
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

A l'unanimité/~~la majorité~~, l'assemblée approuve les comptes annuels de la société.

3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015

La proposition du gérant statutaire est d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2015 :	EUR 1.331.585,82
Report antérieur:	<u>EUR 641.653,63</u>
Perte à reporter :	EUR 1.973.239,45

Nombre pour : 88 099
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

A l'unanimité/~~la majorité~~, l'assemblée approuve l'affectation des résultats proposée par le gérant statutaire dans son rapport de gestion.

4. Renouvellement du mandat de commissaire et détermination de ses honoraires

L'assemblée constate que le mandat de commissaire exercé par le cabinet de révision KPMG, représenté par Monsieur Peter Coox, réviseur d'entreprises, est arrivé à échéance en 2015.

L'assemblée désigne aux fonctions de commissaire pour une durée de 3 ans le cabinet de révision KPMG, représenté par Monsieur Peter Coox, réviseur d'entreprise. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2017.

La rémunération de ses fonctions est fixée à un montant annuel indexé de 1.515 EUR HTVA.

Nombre pour : 88 099
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

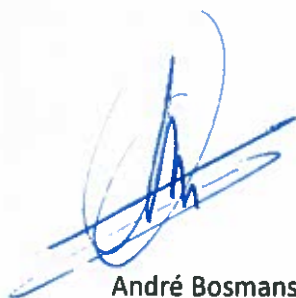
5. Décharge au gérant statutaire et au commissaire de la société

Le président invite l'assemblée à se prononcer sur la décharge à accorder au gérant statutaire et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Nombre pour : 88 099
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

Par vote spécial, cette décharge est accordée à l'unanimité/~~la majorité~~ au gérant statutaire et au commissaire de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.



André Bosmans
Président



Dominique Labay
Secrétaire

